

Bike & Run Grandes Ecoles et Universités 1^{er} MARS 2018

Règlement

Organisé par Etudiants Sup Conseil, Raid Hannibal emlyon et ITI conseil.



Résumé

La manifestation pédestre, objet du présent règlement est interdite à tous engins à roue(s), hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci (VTT) et aux animaux.

Table des matières

I Organisation et inscription	3
I.1 Équipe organisatrice	3
I.2 L'édition 2018 du Bike & Run Grandes Ecoles et Universités	3
I.2.1 Course "Elite"	4
I.2.2 Course "Cool"	4
I.3 Conditions d'inscriptions des participants	5
I.3.1 Constitution des équipes	5
I.3.2 Certificat médical, compléments	6
I.3.3 Équipes handisports	6
II Les Courses	6
II.1 Règlement	6
II.1.1 Règles générales	6
II.1.2 Respect de l'environnement	7
II.2 Chronométrage et classements	7
II.2.1 Résultats	7
II.2.2 Matériel	8
III Dispositions générales	8
III.1 Assurance et obligations médicales	8
III.2 Sécurité sur le parcours	8
III.3 Conditions de modifications des épreuves/ d'annulation	9
III.4 Dommage /vol de matériel	9
III.5 Acceptation du présent règlement	9

I Organisation et inscription

I.1 Équipe organisatrice

Cette deuxième édition du Bike & Run Grandes Ecoles et Universités est organisée par le Raid Hannibal, association d'étudiants d'emlyon business school en partenariat avec l'entreprise Étudiants Sup Conseil et ITI Conseil.

Le Raid Hannibal s'occupe du parcours et des parties logistiques de l'organisation. Cette association a été créée en 1999 à l'initiative de la transalpine, dont l'objectif était de promouvoir l'axe reliant Lyon et Turin. Elle organise chaque année de nombreux événements à destination des étudiants, et entreprises, dont notamment le Raid Hannibal, un raid transalpin de quatre jours au mois de mai. Sur le Bike & Run Grandes Ecoles et Universités, elle est chargée de prendre en charge les aspects suivants : sportifs, administratifs et logistiques. De son côté, Etudiants Sup Conseil se charge des aspects partenariats et communication, avec ITI conseil.

- L'équipe peut être contactée par mail à l'adresse suivante :

hannibal@em-lyon.com

- Ou par courrier à l'adresse :

Association Raid Hannibal
23 avenue Guy de Collongue
69130 Ecully

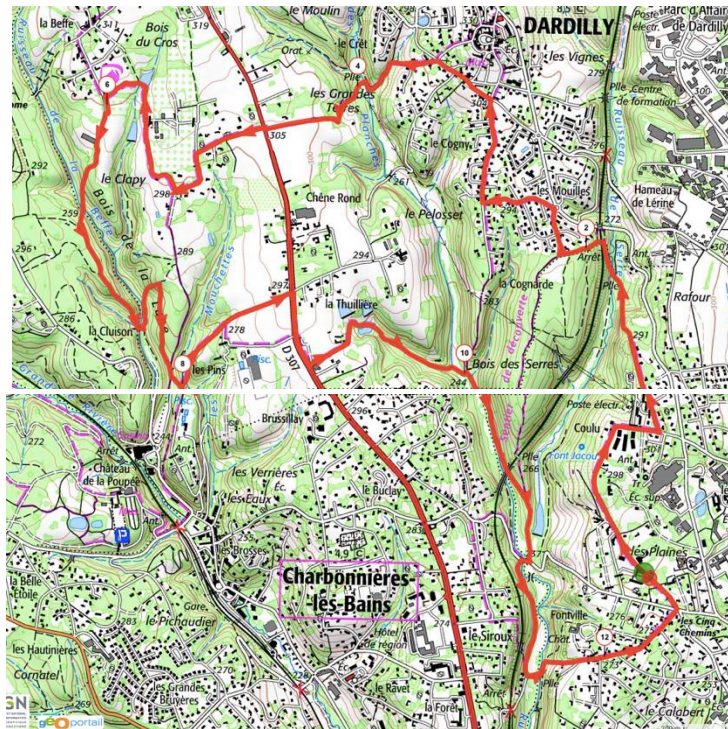
I.2 L'édition 2018 du Bike & Run Grandes Ecoles et Universités

Il s'agit de la deuxième édition du Bike & Run Grandes Ecoles et Universités. L'événement se déroule cette année sur le campus d'emlyon business school, à Ecully. Deux parcours différents sont disponibles, dont un qui amène à traverser les communes d'Ecully, Charbonnières les bains et Dardilly.

Cette deuxième édition se déroulera le jeudi 01 mars 2018 à partir de 11h.

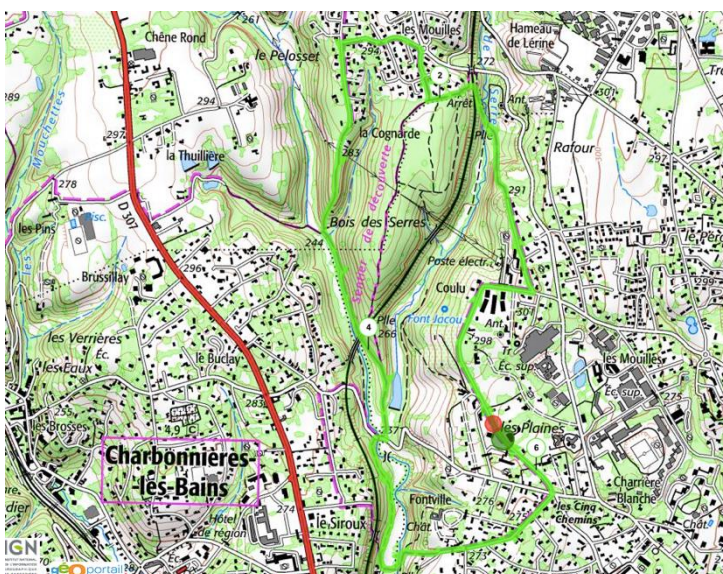
I.2.1 Course « Elite »

Il s'agit d'un parcours semi-urbain de 13km légèrement technique. Le départ est programmé à 14h au niveau du gymnase du campus d'emlyon business school, et c'est également le lieu de l'arrivée.



I.2.2 Course « Cool »

Il s'agit d'un parcours semi-urbain de 6 km peu technique qui emprunte le même départ que la course « Elite ». Le départ est programmé à 14h30 au niveau du gymnase du campus d'emlyon business school, et c'est également le lieu de l'arrivée.



I.3 Conditions d'inscriptions des participants

L'inscription au Bike & Run Grandes Ecoles et Universités est ouverte à partir du 7 décembre 2018. En tant que manager, vous pouvez courir avec un étudiant ou un autre manager/collaborateur et en tant qu'étudiant, vous pouvez courir avec un manager d'entreprise ou un camarade étudiant. Les équipes handisports seront bien entendu les bienvenues le 1^{er} mars 2018. Les équipes sont composées de deux participants et peuvent être mixtes.

L'inscription d'une équipe comprend la participation à l'une des deux courses, la restauration, le ravitaillement, le prêt du matériel fourni (VTT, casques, kit de réparations), le suivi médical tout au long de l'épreuve ainsi que la puce de chronométrage.

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier. S'il ne souhaite pas apparaître sur un de ces supports il devra faire une demande spécifique auprès de l'équipe organisatrice.

L'équipe organisatrice se réserve le droit de refuser des inscriptions si le nombre de participants est trop élevé, il est majoré à **500 participants**.

Les inscriptions se clôtureront le **dimanche 25 février 2018 à 23h59**.

I.3.1 Constitution des équipes

Tous les participants s'inscrivant en tant qu'étudiants doivent être majeurs et doivent pouvoir justifier leur statut d'étudiant (carte ou certificat de scolarité).

Un dossier complet devra comprendre pour chaque participant :

- Le bulletin d'inscription de l'équipe dûment rempli (sur le site).
- Une photocopie de la carte étudiante ou du certificat de scolarité (étudiants).
- Un certificat de non contre indication à la pratique du Bike & Run Grandes Ecoles et Universités en compétition datant au maximum de 1 an. Celui-ci n'étant pas nécessaire si vous êtes en possession, et que vous fournissez une copie à l'organisation, de votre licence FFTRI ou Athlé Running.

Les inscriptions sont **gratuites** pour tous les participants.

I.3.2 Certificat médical, compléments

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération officielle, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

I.3.3 Équipes handisports

Les athlètes en fauteuil sont acceptés, sauf ceux de type « Handibike » considérés comme cyclistes par la Fédération Handisports. Le port du casque est obligatoire. Le fauteuil doit être doté d'un dispositif de freinage.

Les modalités d'inscriptions sont similaires à toutes les autres équipes, bien que le participant handisport doive nous préciser son handicap afin que l'on puisse bien rendre la participation possible. Nous conservons le droit de refuser une équipe si nous considérons que celle-ci pourrait encourir des risques particuliers.

II Les courses

II.1 Règlement

Tout manquement aux règles qui suivent sera sanctionné selon l'arbitrage de l'équipe organisatrice, allant d'une simple pénalité de temps à la disqualification totale de l'équipe.

II.1.1 Règles générales

- 1) Un Roadbook sera distribué à chaque équipe, les participants devront suivre les indications données.
- 2) Les équipes doivent suivre les itinéraires et l'ordre des étapes. Toute équipe effectuant une modification de parcours sera disqualifiée.
- 3) Le respect du code de la route est obligatoire.
- 4) L'ensemble du parcours doit être effectué par les 2 membres de l'équipe ensemble. Ils doivent toujours être à vue et à voix (distance de 20m maximum).
- 5) Lors de traversées de routes ou lors de passages dans des zones fréquentées, les concurrents doivent se conformer aux indications des membres de l'organisation présents à ces endroits et dans tous les cas respecter le code de la route.
- 6) Le transport d'un concurrent par un véhicule étranger à l'organisation est interdit et puni d'exclusion définitive sauf autorisation explicite.
- 7) L'athlète doit porter visiblement, pendant la totalité de la compétition, dans son intégralité, le dossard fourni par l'organisation.

II.1.2 Respect de l'environnement

En plus des règles courantes, il est rappelé que la compétition ne doit pas faire oublier le respect de l'environnement. Une équipe pourra être disqualifiée si des abus sont observés : il est interdit de jeter des déchets dans la nature. Sauf autorisation contraire, les compétiteurs devront rester sur les chemins balisés. Toute détérioration du milieu naturel est proscrite et entraînera la disqualification de l'équipe. Des écocups seront situés aux ravitaillements et à l'arrivée, permettant ainsi d'éviter de jeter des gobelets plastiques.

II.2 Chronométrage et classements

Le classement s'effectue sur le temps de parcours.

Les classements individuels sont décomposés en trois catégories : masculin, féminin et mixte.

Pour la course « Cool », des classements individuels seront mis en place pour les binômes étudiant/manager, étudiant/étudiant et manager/manager. Idem pour la course « Elite ».

Des récompenses seront remises pour tous les classements, ainsi que pour différents prix « Fun », pompom, mascotte, campus les plus mobilisés, etc.

Gestion du temps de parcours : certaines zones peuvent être non chronométrés, comme par exemple les traversées de route : les concurrents ont alors un temps d'arrêt qui leur sera décompté de leur temps de parcours.

II.2.1 Résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet suivant :

<http://www.bike-and-run-france.fr>

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

II.2.2 Matériel

Liste du matériel fourni par l'organisation :

- Dossard et puce
- VTT et casques
- Kit de réparation
- Roadbook

Liste du matériel interdit

- Produits dopants
- Alcool et drogues
- Armes (toutes catégories)

III Dispositions générales

III.1 Assurance et obligations médicales

Les participants doivent être en possession d'une « assurance responsabilité civile » et il leur est conseillé d'avoir une « assurance individuelle Accidents » au moment de la course.

L'équipe organisatrice est assurée par un contrat d'assurance « responsabilité civile organisateur ».

III.2 Sécurité sur le parcours

Un ouvrier et une personne fermant le parcours seront présents pour prévenir les problèmes éventuels le jour de la course.

Le dispositif de sécurité mis en place par l'organisation sera composé :

- D'équipes de secouristes répartis aux endroits clefs du parcours.
- De signaleurs bénévoles servant de relai dans le dispositif de sécurité.

La sécurité est une priorité pour les participants, ils doivent donc avoir un comportement responsable. Une équipe perdue doit essayer de retrouver le parcours le plus rapidement possible. Dans le pire des cas elle contactera la personne indiquée sur le Roadbook.

Tout concurrent forcé à l'abandon par son état physique (épuiement, blessure) ne devra pas rester seul, son équipier doit rester avec lui jusqu'à l'arrivée des secours. Une équipe n'arrivant pas ensemble ne sera pas comptabilisée ans le classement.

III.3 Conditions de modifications des épreuves/ d'annulation

L'équipe organisatrice se réserve le droit de modifier le parcours avant le départ. Si tel est le cas les participants ne devront pas suivre les indications du Roadbook mais celle données par l'équipe organisatrice.

L'équipe organisatrice se réserve également le droit d'annuler l'évènement sous certaines conditions :

- Mauvaises conditions météorologiques (grand vent, température, neige)
- Sur ordre des autorités publiques
- Par manque de participants
- Toutes autres raisons empêchant de façon justifiée son bon déroulement

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur.

III.4 Dommage /vol de matériel

L'équipe organisatrice ne porte pas la responsabilité de tout dommage ou vol de matériel effectué sur le parcours.

Un vestiaire surveillé sera mis à disposition pendant toute la durée de l'évènement.

III.5 Acceptation du présent règlement

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement lors de son inscription à l'évènement.